



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSENTIEL

LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

**Votre accompagnement
social en santé**



Il vous aide en cas :



**d'arrêt de travail et
de difficultés à reprendre
votre activité professionnelle**



**de maladie entraînant
des difficultés dans
votre quotidien**

EN PRATIQUE

Vous avez été redirigé vers le service social de l'Assurance Maladie :



- Un rendez-vous va vous être proposé avec un assistant de service social soumis au secret professionnel.



- Après un diagnostic de votre situation, un accompagnement adapté à vos besoins vous sera proposé.

L'accompagnement qui vous est proposé n'est pas obligatoire et prendra fin :



- Lorsque vous n'en aurez plus besoin.



- Dès que vous le souhaitez.

Notes :



Et sur ameli.fr...

Retrouvez toutes les informations relatives au service social sur ameli.fr

Pour contacter le service social

de l'Assurance Maladie :

3646

Service gratuit
+ prix appel

dites « service social »